

Charte de l'association « ETRE et PARTAGE »

Objet :

Tout ce qui est favorable à l'humain tant dans son écologie personnelle, interpersonnelle, relationnelle et environnementale. Elle se relie au manifeste du courant pour une écologie humaine de maison commune (dont découlera le règlement intérieur, voir référence ci dessous) :

- Principe de non-exclusion
- Culture de la responsabilité
- Primauté de l'être sur l'avoir, de la relation sur la performance, de la responsabilité sur l'intérêt, de l'interdépendance sur l'individualisme, dans une perspective locale
- Spiritualité (valeurs laïques) qui fonde la bienveillance et la communication non violente.

Pratiques et partages possibles : (liste non exhaustive et en fonction des partages)

- Atelier d'écriture/calligraphie
- Atelier d'art
- Atelier bien être et soins (pause intérieure, shiatsu, méthode d'ancrage)
- Atelier de produits cosméto ou ménagers
- Atelier couture.
- Habitat partagé.

Règlement intérieur :

Relié aux principes du manifeste du courant pour une écologie humaine.

<http://www.ecologiehumaine.eu/manifeste/>